

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers Présents : 13
Nombre de Procurations : 4
Nombre de suffrages exprimés : 17
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 67

VOTES : Contre : 0 Pour : 67
Date de convocation : 8 décembre 2023

DÉLIBÉRATION N°3.1

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DES POSTES SAISONNIERS 2024

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre, à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique

ETAIENT PRESENTS : Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Jean-Luc SECHET, Sylvie GOSLIN, Christiane VAN-GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Jean MONTAVILLE, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Isabelle DELANOY-CORBLIN, Philippe CAILLON, délégués titulaires, Stéphane ERRIEN, Sophie COCHARD, délégués suppléants

ETAIENT ABSENTS : Adrien RYO suppléé par Stéphane ERRIEN, Séverine MARCHAND pouvoir à Lydia MEIGNEN, Eloïse BOURREAU-GOBIN pouvoir à Christiane VAN-GOETHEM, Claude CAUDAL excusé, Jean-Michel BRARD pouvoir à Jean MONTAVILLE, Michelle QUELLARD pouvoir à André BOUCHER, Michel PUYRAZAT suppléé par Sophie COCHARD

Secrétaire de séance : Jean-Luc SECHET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment aux articles L. 5721-2 et suivants

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'arrêté du 11 décembre 2019 portant création du Syndicat Mixte des Ports de Plaisance et de Pêche de Loire-Atlantique ;

Vu les statuts dudit Syndicat ;

Considérant qu'en application de la Loi n°1134 du 27 décembre 1994, les caractéristiques des emplois saisonniers doivent être délibérées par l'assemblée syndicale ;

Entendu, le rapport de Madame la Présidente ;

Pour faciliter la gestion du service public, assurer sa continuité dans les ports gérés en saisonnière de l'activité « plaisance », il apparait la nécessité de recourir à des emplois temporaires pour la période allant du 1^{er} avril au 31 octobre 2024.

Aussi, il est proposé de procéder à la modification du tableau des effectifs de la manière suivante :

- Recrutement de 2 postes saisonniers d'Adjointes techniques, à temps complet, pour la période allant du 15 juin au 15 septembre 2024 ;
- Recrutement d'1 poste saisonnier d'adjoint technique, à temps complet, pour la période allant du 1^{er} avril au 31 octobre 2024 ;

LE COMITE SYNDICAL

Fonction	Nombre d'agents	Catégorie	Filière	Grade
Emplois saisonniers	3	C	Technique	Adjoint technique

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** de ce fait, la modification du tableau des effectifs ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à procéder au recrutement ;

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,
le 15 décembre 2023

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

**LA PRESIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PECHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE**


Lydia MEIGNEN